



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Mairie de VILLABÉ**

34 bis, Avenue du 8 mai 1945  
91100 VILLABÉ

Téléphone : 01.69.11.19.75 - Télécopie : 01.60.86.29.53  
[contact@mairie-villabe.fr](mailto:contact@mairie-villabe.fr)  
[www.villabe.fr](http://www.villabe.fr)

Villabé, le 07/04/2014

**COMPTE RENDU SUCCINCT  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SPECIAL  
DU 05 04 2014**

**PRÉSENTS LORS DE LA SÉANCE :**

M. Karl DIRAT, Mme Anissa HADI, M. Frédéric FAURE,  
Mme Delphine VANDERPLANCKE, M. Fabrice ROUZIC,  
Mme Marie GUEANT, M. Patrick HASSAÏM, Mme Caroline CORTESI,  
M. Robert NIETO, Mme Nadia LIYAOUÏ, M. Denis MAUREL,  
Mme Magalie NIETO, M. Patrick LEROY, Mme Nicole WAGHEMAEKER,  
M. Pascal LAMBLE, Mme Marguerite DOS SANTOS, M. Philippe AUDOUAL,  
Mme Monique ROULY, M. Vincent DUGAUGUEZ,  
Mme Corinne BOUSSARIE, M. Franck PIED, Mme Irène MAGGINI,  
Mme Yveline CAILLERET, M. Gilles CUMUNEL, M. François DOUET,  
Mme Cécile ROSSIGNOL, M. Antonio SEBASTIAN, Mme Isabelle WIRTH,  
M. Patrice DUBOZ.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme Delphine VANDERPLANCKE est nommée secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

---

La séance est ouverte à 10h00.

**1. Installation du nouveau Conseil Municipal (Articles L2121-7 et L2122-8 du CGCT)**

En sa qualité de Maire sortant, Mme MAGGINI Irène procède à l'installation du Conseil Municipal en application de l'article L2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme MAGGINI Irène fait l'appel nominal de tous les conseillers élus suivant les résultats constatés au procès-verbal du scrutin du 30.03.2014.

**Sont élus :**

- 01 – DIRAT Karl
- 02 – HADI Anissa
- 03 – FAURE Frédéric
- 04 – VANDERPLANCKE Delphine
- 05 – ROUZIC FABRICE
- 06 – GUEANT Marie
- 07 – HASSAÏM Patrick
- 08 – CORTESI Caroline
- 09 – NIETO Robert
- 10 – LIYAOUI Nadia
- 11 – MAUREL Denis
- 12 – NIETO Magalie
- 13 – LEROY Patrick
- 14 – WAGHEMAEKER Nicole
- 15 – LAMBLE Pascal
- 16 – DOS SANTOS Marguerite
- 17 – AUDOUAL Philippe
- 18 – ROULY Monique
- 19 – DUGAUGUEZ Vincent
- 20 – BOUSSARIE Corinne
- 21 – PIED Franck
- 22 – MAGGINI Irène
- 23 – CAILLERET Yveline
- 24 – CUMUNEL Gilles
- 25 – DOUET François
- 26 – ROSSIGNOL Cécile
- 27 – SEBASTIAN Antonio
- 28 – WIRTH Isabelle
- 29 – DUBOZ Patrice

**Et installés dans leur fonction de Conseiller Municipal.**

Puis, Mme MAGGINI Irène demande au Conseil Municipal de désigner un secrétaire de séance. Madame VANDERPLANCKE Delphine, candidate, est élue à l'**Unanimité**.

**2. Election du Maire (Articles L2122-4 et L2122-7 du CGCT)**

**2.1. Présidence de l'assemblée**

En application de l'article L. 2122-8 du CGCT, Mme MAGGINI Irène, doyen d'âge de l'Assemblée, prend la présidence de l'Assemblée.

La condition du quorum posée à l'Article 2121-17 du CGCT étant remplie, et en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT elle invite le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire.

**2.2. Constitution du bureau**

En application des articles L 2122-4, L.O 2122-4-1, L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme MAGGINI Irène constitue un bureau composé de 02 assesseurs.

Mmes NIETO Magalie et HADI Anissa, candidates, sont élues à l'**Unanimité**.

### 2.3. Candidature à la fonction de Maire

Mme MAGGINI Irène et M.DIRAT Karl font acte de candidature à la fonction de Maire.

A l'appel de leur nom, les conseillers municipaux glissent leur bulletin dans l'enveloppe qu'ils déposent eux-mêmes dans l'urne.

### 2.4. Résultats du premier tour de scrutin

CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
Karl DIRAT	21
Irène MAGGINI	6

Il est dénombré 02 bulletins blancs.

### 2.5. Proclamation de l'élection du Maire

Au premier tour de scrutin, M. Karl DIRAT ayant obtenu 21 voix, soit la **majorité absolue des suffrages exprimés**, est déclaré élu Maire de la Commune de VILLABE et immédiatement installé.

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance, remercie les Conseillers Municipaux de l'avoir élu et propose à présent de procéder à **l'élection des adjoints**.

### 3. Détermination du nombre des Adjoints au Maire (Articles L2122-1 et L2122-2 du CGCT)

Monsieur le Maire fait la lecture des articles L. 2122-1, L. 2122-2, L 2122-7-2 du Code Général des Collectivités territoriales qui régissent cette élection et en application des articles précités, le conseil municipal fixe le nombre des Adjoints à **sept (7) à l'unanimité des suffrages exprimés** : 23 voix POUR et 06 ABSTENTIONS.

Ces derniers se verront affecter les délégations suivantes :

- **1<sup>er</sup> adjoint** : en charge de la stratégie financière,
- **2<sup>ème</sup> adjoint** : en charge de la communication et de la culture,
- **3<sup>ème</sup> adjoint** : en charge de la politique scolaire, de la petite enfance et des cérémonies
- **4<sup>ème</sup> adjoint** : en charge de la solidarité et des affaires sociales,
- **5<sup>ème</sup> adjoint** : en charge des travaux, de l'urbanisme et du développement durable,
- **6<sup>ème</sup> adjoint** : en charge des associations, des festivités,
- **7<sup>ème</sup> adjoint** : en charge des sports, de la jeunesse.

Monsieur le Maire informe également de son intention de déléguer certaines de ses fonctions à **sept (7) conseillers municipaux**.

### 4. Election des Adjoints au Maire au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel (Article L2122-7-2 du CGCT)

#### 4.1 Liste de candidats aux fonctions d'adjoints au Maire

Monsieur le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

Le conseil municipal décide de laisser un délai de cinq minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire.

A l'issue de ce délai, le maire constate qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire est déposée.

La liste proposée prendra le numéro 01.

Figurent sur cette liste :

- 1<sup>er</sup> adjoint : **Fabrice ROUZIC**
- 2<sup>ème</sup> adjoint : **Delphine VANDERPLANCKE**
- 3<sup>ème</sup> adjoint : **Frédéric FAURE**
- 4<sup>ème</sup> adjoint : **Anissa HADI**
- 5<sup>ème</sup> adjoint : **Robert NIETO**
- 6<sup>ème</sup> adjoint : **Marie GUEANT-SIDORKO**
- 7<sup>ème</sup> adjoint : **Patrick HASSAÏM**

Il est procédé à l'élection des Adjoints au Maire au scrutin de liste.

### 3.2. Résultats du premier tour de scrutin

LISTE	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
Liste n° 01	21

Il est dénombré 02 bulletins NULS et 06 bulletins BLANCS.

### 4.2. Proclamation de l'élection des Adjoints

Au 1<sup>er</sup> tour de scrutin la liste numéro 01 est élue à la **majorité absolue des suffrages exprimés** (POUR : 21, bulletins NULS: 2, bulletins BLANCS : 6)

M.DIRAT Karl proclame élus « Adjoints au Maire » et immédiatement installés, les candidats figurant sur la liste conduite par M. Fabrice ROUZIC . Ils prennent place, dans l'ordre du tableau, tels qu'ils figurent sur ladite liste.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h45.

Le Maire,  
Karl DIRAT



Le secrétaire de séance,  
Delphine VANDERPLANCKE

